

CONDITIONS GENERALE OFFRE LOCATION FINANCIERE

Installation :

L'équipement est installé selon les prescriptions RATIONAL. La check-list d'installation doit être complétée et paraphée par le client. Elle est adressée à RATIONAL.

Extension de garantie :

Dans la cadre de l'offre en location du SelfCookingCenter® 61 E et du VarioCookingCenter® 112L, la garantie est alignée sur la durée de location du matériel soit 5 ans.

Habituellement RATIONAL offre une garantie de 2 ans.

Conditions de garantie:

Les conditions habituelles de garantie sont appliquées à cette offre.

Prestation de Maintenance

L'extension de garantie est obligatoirement associée à une prestation de maintenance qui est comprise au sein de cette offre.

Cette offre est basée sur une utilisation quotidienne dite « modérée », selon le schéma ci-dessous.

L'appareil doit être nettoyé régulièrement et correctement avec les produits d'entretien RATIONAL. Les demandes de nettoyage formulées par l'équipement doivent être respectées

Utilisation modérée du SelfCookingCenter® 61 E

Utilisation quotidienne	Catégorie d'utilisation			
	Vapeur + Air pulsé	Usage mixte (restaurant)	Haute T° (>220°C) ou ILC	Haute T° et produits gras
> 12 heures	Modérée	Modérée	Soutenue	Soutenue
4 – 12 heures	Légère	Modérée	Modérée	Soutenue
< 4 heures	Légère	Légère	Modérée	Modérée

Utilisation modérée du VarioCookingCenter® 112L

Utilisation quotidienne	Degré d'utilisation
> 12 heures	Modérée
4 – 12 heures	Modérée
< 4 heures	Légère



C'est un contrat sur 5 ans qui inclut tout, pièces, main d'œuvre et déplacement. De fait, une maintenance est obligatoirement assurée par le revendeur certifié AT/RSP et ce dès la première année.

Pour le suivi de maintenance sur les appareils, le revendeur certifié AT/RSP doit effectuer 2 maintenances annuelles. Cette maintenance doit être mentionnée dans le carnet d'entretien de l'équipement du client. La planification de ces deux prestations est du ressort du **revendeur certifié AT/RSP***.

Le fabricant se réserve le droit de mettre un terme au contrat avec effet immédiat si les points ci-dessus précisés ne sont pas respectés.

*AT/RSP :

AT = Agent Technique RATIONAL

RSP : RATIONAL Service Partner